



Amiens le 13 mars 2012

*Section de la Somme*

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Monsieur le Directeur Académique  
des Services Départementaux de  
l'Education Nationale  
BP 2607  
80026 AMIENS CEDEX

OBJET : Affelnet et temps de décharge supplémentaire pour les directeurs

Monsieur le Directeur Académique,

Cette année scolaire 2011-2012, les directeurs et directrices d'écoles se voient confier les opérations d'affectation en 6<sup>ème</sup> des élèves de CM2, via l'application Affelnet.

Cette procédure représente une charge de travail supplémentaire conséquente par de nombreux échanges avec les familles avec trois formulaires à leur distribuer puis à récupérer, les informations et l'aide qu'elles ne manqueront pas de leur demander, puis la saisie informatique des données recueillies.

Le contexte de forte diminution des aides administratives vient bien évidemment rendre encore plus difficilement réalisable cette mission pour les directeurs, et plus particulièrement encore pour celles et ceux des écoles de moins de 4 classes qui ne bénéficient pas de décharge de service.

Le SE-Unsa estime indispensable de donner aux directeurs le temps nécessaire à cette charge de travail à accomplir dans des délais contraints.

Le SE-Unsa encourage les directeurs qui jugent qu'il sera difficile d'accomplir efficacement cette mission, à vous adresser des demandes de décharge d'heures de classes via la brigade de remplacement ou, à défaut, d'aide personnalisée ou d'animation pédagogique durant les périodes concernées.

En l'absence de réponse favorable de votre part, nous soutiendrons les directeurs qui, dans l'impossibilité de faire face, vous adresseraient directement les formulaires papiers pour lesquels ils n'auraient pas réussi à assurer la saisie informatique.

Restant à votre disposition pour échanger avec vous sur ce dossier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sentiments les plus distingués.